

Covid: les trois quarts des groupes du CAC ont réduit ou annulé leurs dividendes

- Appelées à renoncer à leurs dividendes et à modérer les rémunérations en contrepartie du recours aux dispositifs d'aide de l'Etat, les entreprises du CAC 40 ont opté pour des stratégies différenciées.
- Les trois quarts ont annulé (35 %) ou diminué (40 %) les dividendes prévus en début d'année, 17 % les ont maintenus et certaines ont décidé de les réduire alors même qu'elles n'avaient pas besoin du soutien de l'Etat.

BOURSE

Sophie Rolland
@Sorolland

En contrepartie des généreux dispositifs de soutien annoncés fin mars, Bercy avait appelé les entreprises à la modération en matière de versement de dividendes. « Le capital disponible aujourd'hui doit aller dans l'entreprise, dans l'investissement, pour les salariés, pour la formation. Les actionnaires attendront le retour de meilleure fortune », déclarait alors le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire.

Les géants du CAC 40 ont-ils joué le jeu ? A première vue, l'appel avait été compris et accepté. La puissante Association française des entreprises privées (Afepe), qui représente les 113 plus grands groupes français, avait demandé à ses membres de se montrer exemplaires s'ils devaient avoir recours au chômage partiel ou aux prêts garantis par l'Etat. L'association avait toutefois recommandé aux entreprises concernées une réduction des dividendes relativement modérée, de 20 %. Car, en coulisses, l'appel à l'exemplarité avait entraîné des réactions mitigées, certains s'offusquant d'une ingérence dans la gestion des entreprises.

Deux mois et demi plus tard, trois quarts des géants du CAC 40 ont effectivement annulé (35 %) ou diminué (40 %) les dividendes prévus en début d'année et 17,5 % les ont maintenus, selon les données rassemblées par la fintech spécialisée dans les données financières Quantilia. Les 7,5 % restants correspondent aux entreprises qui, en temps normal, ne versent pas de dividendes (Worldline) ou qui n'ont pas pris de décision en raison d'un exercice décalé (Pernod Ricard ou Sodexo).

1 UN TIERS DES ENTREPRISES A RENONCÉ À VERSER DES DIVIDENDES
Les 14 entreprises qui ont renoncé à verser des dividendes ont toutes, d'une façon ou d'une autre, reçu un soutien public pendant la crise.



La puissante Association française des entreprises privées a recommandé aux entreprises ayant recours au soutien de l'Etat de réduire leurs dividendes d'au moins 20%. Photo iStock

Hormis BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale, elles ont toutes bénéficié des mesures de chômage partiel. C'est le cas notamment d'ArcelorMittal, Atos, Bouygues, Engie, Essilor Luxottica et Saint-Gobain. Renault, de son côté, a eu recours à un prêt garanti par l'Etat de 5 milliards d'euros et bénéficié comme PSA du plan d'aide sectoriel à l'automobile (8 milliards d'euros). De leur côté, Airbus et Safran vont profiter des 15 milliards d'euros déployés dans l'aéronautique (dont 7 milliards pour Air France). Le plan d'aide au tourisme devrait soutenir Accor. Quant aux trois groupes bancaires, ils bénéficient du soutien inconditionnel de la Banque centrale européenne et d'un accès gratuit à leur principale ressource, la liquidité.

Certains ne souhaitent toutefois pas prolonger la diète de leurs actionnaires trop longtemps. BNP Paribas, qui avait fini par renoncer à verser son dividende début avril sous la pression des régulateurs, a mis les sommes correspondant aux dividendes en réserve et se laisse la possibilité de les distribuer après le 1^{er} octobre. D'autres, comme PSA, ont maintenu un dividende exceptionnel.

2 DES BAISSES D'AMPLEUR VARIABLE
Les baisses de dividendes, consenties par 16 groupes du CAC 40, sont d'ampleur variable. « AXA, Carrefour, Michelin, Publicis, Unibail-Rodamco et Veolia les ont coupés de moitié et Thales de 77 %, résume Laurence Fauchon, directrice gé-

rale de Quantilia. Avec des baisses de l'ordre de 30 %, Capgemini, Kering, LVMH, Orange, STMicroelectronics et Vinci vont eux aussi au-delà de la recommandation de l'Afepe. »

La plupart des groupes qui ont maintenu leurs dividendes ont bien résisté à la crise.

Certains comme Kering ou Orange n'ont d'ailleurs pas eu recours au dispositif de chômage partiel. Le cas d'AXA est particulier, puisque la baisse est un pis-aller pour le groupe. Il a résisté au gen-darme des assurances, qui lui demandait de suspendre ses versements de dividendes. AXA pourrait

par ailleurs verser un complément aux actionnaires d'ici à la fin de l'année. Quant à Hermès, L'Oréal et L'Oréal, « alors qu'ils n'ont pas eu recours au chômage partiel, ils ont fait un geste en renonçant à augmenter leurs dividendes par rapport à l'année dernière », ce qui correspond à une baisse d'environ 10 % par rapport aux annonces initiales pour 2020.

3 SEPT GROUPES DU CAC 40 ONT MAINTENU LEUR DIVIDENDE
Air Liquide, Danone, Dassault Systèmes, Sanofi, Schneider Electric, Vivendi et Total ont opté pour le maintien de leurs dividendes. Soucieux de pouvoir continuer à rémunérer ses actionnaires, le groupe pétrolier n'a pas eu recours au chômage partiel. En revanche, il va réduire ses investissements de 25 % cette année et tripler le montant de son plan d'économies. Ce choix n'est pas forcément bien perçu alors que

sa filiale Hutchinson va supprimer de 800 à 1.000 postes en France.

A cette exception près, la plupart des groupes qui ont maintenu leurs dividendes ont bien résisté à la crise. N'ayant pas eu à faire appel à l'Etat - Vivendi a tout de même eu recours au chômage partiel dans certaines de ses filiales -, ils gardent une marge de manœuvre pour rémunérer les actionnaires. Danone a parallèlement confirmé qu'aucune opération de rachat d'actions n'aurait lieu cette année et fait des efforts sur la rémunération des dirigeants. Olivier Bogillot le président de Sanofi France, a, pour sa part, déclaré sur BFMTV : « C'est important, car c'est une partie de l'actionariat français. Dans un contexte où l'économie s'arrête, il est important que des entreprises ayant la capacité de faire circuler leurs dividendes le fassent. » Enfin, Schneider Electric précise avoir eu recours au chômage partiel mais n'avoir pas demandé le soutien de l'Etat. ■

Les rémunérations des dirigeants, un sujet symbolique en période de crise

Fin mars, l'Afepe a recommandé aux patrons de réduire leur rémunération de 25 % sans plus de précision. De nombreux dirigeants ont contribué à l'effort de solidarité, mais pas tous de la même façon.

S. Ro.
et Laurence Boisseau
@Sorolland @boisseaul

Participer à « l'effort national », faire preuve de « d'exemplarité »... Pendant le confinement, les appels à la modération des rémunérations des grands patrons se sont multipliés, émanant à la fois de l'exécutif et de certaines organisations patronales. Au final, des baisses de rémunérations, fixes ou variables, ont été recensées dans 22 entreprises du CAC 40.

Les consignes étant toutefois restées relativement floues, les entreprises ont emprunté des voies différentes. Fin mars, l'Afepe (Association française des entreprises privées) recommandait ainsi à ses membres

de réduire de 25 % la rémunération des mandataires sociaux pendant toute la période de chômage partiel des salariés. Mais sans préciser s'il s'agissait de la rémunération fixe, variable, de celle de 2019 ou de 2020.

Renoncement à une partie du fixe et à tout le variable
Certains dirigeants ont décidé de renoncer à une partie de leur fixe mais aussi à la totalité de leur variable. C'est le cas des groupes de luxe, qui ont traversé la crise sans bénéficier d'aides publiques. Ainsi, François-Henri Pinault, PDG de Kering, a décidé de diminuer son salaire fixe de 25 % à compter du 1^{er} avril et pour le restant de l'année 2020. Il a aussi décidé d'abandonner toute rémunération variable au titre de 2020. De son côté, Bernard Arnault, PDG de LVMH (propriétaire des « Echos »), et chacun des autres administrateurs exerçant des fonctions exécutives dans le groupe ont renoncé à leur rémunération pour les mois d'avril et mai 2020 ainsi qu'à toute rémunération variable pour 2020. D'autres patrons ont proposé des

arrangements différents. Jean-Paul Agon, le patron de L'Oréal, a baissé de 30 % son salaire sur l'ensemble de 2020. Cette réduction concerne le montant maximal de la rémunération fixe et variable au titre de 2020. Il a renoncé également à toute attribution d'actions de performance, si un plan venait à être décidé en 2020. Chez L'Oréal, le directeur général Benoît Coquard a réduit sa rémunération totale de 25 %. Martin Bouygues, PDG du groupe éponyme, a annoncé, lui aussi, renoncer à 25 % de sa rémunération totale en 2020, de même que son frère Olivier, directeur général délégué du groupe. Chez Danone, Emmanuel Faber a diminué son fixe de 30 % pour le reste de l'année 2020.

Certains PDG ont proposé de réduire leur salaire sur deux mois ou sur une période limitée et non sur la totalité de l'exercice. Chez Carrefour, le PDG du groupe Carrefour, Alexandre Bompard, a annoncé le 20 avril qu'il renonçait à 25 % de sa rémunération fixe pour une période de deux mois. Il a aussi indiqué que lui et tous les membres du conseil

d'administration réduiraient d'un quart leurs jetons de présence. Son fixe en 2019 n'a représenté que 20 % de sa rémunération totale. Chez Sodexo, Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration et Denis Machuel, directeur général ont diminué de 50 % leur rémunération pendant six mois. Les sommes économisées alimenteront un fonds de soutien aux salariés du groupe qui vont perdre leur emploi à cause de la pandémie.

A l'inverse, Stéphane Richard, PDG d'Orange, a assumé pleinement ne pas vouloir, dans l'immédiat en tout cas, baisser sa rémunération. Le groupe de télécoms a payé la totalité des salaires aux salariés, et n'a eu recours à aucune aide de la part de l'Etat. Par ailleurs, fin mai, Stéphane Richard a rappelé, sur France Info « j'ai la dernière rémunération du CAC 40, je suis quarantème sur quarante. Donc je ne pense pas être parmi, disons, les patrons qui se sont distingués par une quelconque rapacité dans ce domaine, donc il faut aussi relativiser un peu ces questions-là. » ■

AVIS FINANCIERS

nicox 

Nicox SA

Société anonyme au capital de € 33 491 370
Siège social : Drakkar D - 2405 Route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia-Antipolis
R.C.S. Grasse 403.942.642 - N° Insee 403 942 642 00055

informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 16 juin 2020 n'a pas pu délibérer faute de réunir le quorum requis.

Les actionnaires de la Société sont en conséquence convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation le **mardi 30 juin 2020 à 14 heures**, dans les bureaux de BuroClub, Drakkar 2 bâtiment D - 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance et de procuration envoyés demeurent valables. Les actionnaires ayant demandé à participer à l'assemblée générale du 16 juin 2020 peuvent participer à la réunion du 30 juin 2020 et n'ont pas à renouveler leur demande de carte d'admission.

Les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce, notamment les documents destinés à être présentés à l'Assemblée générale, sont disponibles sur le site internet de la Société www.nicox.com, et consultables au siège social de la Société.